



BULLETIN JURIDIQUE DU PRATICIEN HOSPITALIER NUMÉRO 163



Éditeur : LEH Édition

www.leh.fr

Le bulletin juridique du praticien hospitalier

Parution : décembre 2013

Format : 210 x 297 mm

26 pages

ISSN : 1625-4104

Prix : 16 € TTC

Pour commander :

www.leh.fr ou info@leh.fr ou tél. 05 56 98 85 79.

Présentation

Le Bulletin juridique du praticien hospitalier

numéro 163, décembre 2013

Les trois « S »

Il fut un temps où tout était uni. Or depuis les lois du 31 décembre 1970 et du 30 juin 1975, le sanitaire s'est séparé du médico-social, et depuis la loi du 4 janvier 1978, le social s'est émancipé des deux autres. Cette politique fut dictée par le transfert des dépenses hospitalières vers le médico-social et vers le social, c'est-à-dire sur les collectivités locales, comme on appelait à l'époque les collectivités territoriales d'aujourd'hui. Très vite ce dispositif s'est avéré coûteux car il séparait artificiellement des parcours de soins que, désormais, les gouvernants aimeraient voir réunis.

Les trois « S » balisent le parcours de santé des patients ; certains y entrent plus jeunes que d'autres, mais on s'aperçoit que l'absence de place en médicosocial génère les « inadéquats » en psychiatrie, et le déficit de prise en charge du social encombre les lits de médecine, chirurgie, obstétrique des hôpitaux généraux. Dès lors, il faut réunir ces trois facettes d'une même politique pour la prise en charge globale des malades. Réunir les trois « S », cela peut être fait sous une même entité juridique, mais cela peut être le fait d'une ingénierie indépendante travaillant pour les caisses de Sécurité sociale et les conseils généraux.

L'ingénierie des trois « S » va gérer le parcours de soins, telle est la démarche d'avenir ; qui l'aurait cru dans les années 1970?

